

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	18	18 + 2 pouvoirs

Date de convocation
10 décembre 2025

Date de publication
17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Pierre Frédéric MAITRE, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Raphaël DA CRUZ, Patrick HUGUET, Pierre MARY, Jérémy VASSEUR, Pascale PETIT, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Bruno LORILLERE pouvoir donné à Emmanuel PROVIN, Isabelle VAN-RYSEGHEM pouvoir donné à Philippe BORDE.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 10_16122025

N°10 : TRAVAUX ECOLE MAURICE VECHIN - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY

Par délibération du 21 janvier 2025, il a été approuvé la réalisation d'une étude pour la mise en place d'une solution de chauffage géothermique ainsi que l'isolation des bâtiments de l'école Maurice VECHIN. Cette étude a conclu à la faisabilité de l'installation d'une chaufferie géothermie couplée à la réalisation des travaux suivants afin d'obtenir une efficacité énergétique optimum :

- Modification du système de chauffage par l'installation d'une chaufferie géothermie : 185 000 € HT
- Isolation des murs, du vide sanitaire et des rampants : 296 500 € HT
- Installation d'une ventilation double flux : 142 500 € HT
- Calorifuge des réseaux : 26 000 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 36 765 € HT

Soit un total de travaux estimé à : 686 765 € HT

Des financements sont envisageables auprès de la Région pour la partie relative à l'installation du système de géothermie et auprès de l'Etat pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

Aussi, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Base subventionnable : 686 765 € HT
- Subventions : 420 405.60 €

- Région : 145 699.60 €
 - Etat (40%) : 274 706 €
- Autofinancement : 266 359.40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux de rénovation énergétique de l'école Maurice VECHIN présentés ci-dessus ;
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :
- Base subventionnable : 686 765 € HT
- Subventions : 420 405.60 €
 - Région : 145 699.60 €
 - Etat (40%) : 274 706 €
- Autofinancement : 266 359.40 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes et à signer les documents correspondants ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



FI

...Simone Devaux..., secrétaire de séance

Simone Devaux